

(N° 74.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1874-1875.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1875.

*(Voir le N° 97, session 1872-1873, et les Nos 127 et 168, session 1874-1875.
de la Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1875 est fixé à la somme de quatre-vingt-deux millions quatre cent trente-huit mille cinq cent cinquante-trois francs (82,438,553 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Bruxelles, le 26 mai 1875.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) P. TACK.*

*Les Secrétaires,
(Signé) REYNAERT.
PETY DE THOZÉE*

(2)

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1875.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	1,705,615 »
2	— des fonctionnaires et employés . . .	1,352,065 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonction- naires et employés de l'administration centrale.	55,250 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, con- cierges et gens de service.	158,000 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	110,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département.	58,600 »	12,700 »	
	CHAPITRE II.			
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.			
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, con- struction de routes nouvelles et subsides . . .	3,879,000 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . .	44,000 »	»	
	SECTION 2. — Bâtiments civils.			
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monu- ments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques	350,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâti- ments civils.	»	289,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	864,250 »	880,250 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	Bassin de la Meuse.			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	»	120,000 »	

ARTICLES	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
13	Rivière et canal de l'Ourthe.	«	7,000 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	»	15,800 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc		65,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	34,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	5,000 »	
18	— — vers Hasselt.	»	10,000 »	
19	— — vers Turnhout.	»	5,000 »	
20	Sambre canalisée.	»	28,000 »	
21	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranche- ments.	»	20,900 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut	»	128,400 »	
23	Canal de Mons à Condé	»	44,000 »	
24	— de Pommerœul à Antoing.	»	25,500 »	
25	Lys	»	22,700 »	
26	Canal de dérivation de la Lys.	»	2,400 »	
27	— de Roulers à la Lys	»	4,000 »	9,879,091 »
28	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	»	67,500 »	
29	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed.	»	20,000 »	
30	— de Selzaete à la mer du Nord	»	1,800 »	
31	Canaux le Moervaert et la Zuidleede.	»	500 »	
32	Rupel	»	5,000 »	
33	Dyle et Demer.	»	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
34	Yser	»	66,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
35	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
36	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	55,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
37	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	227,500 »	457,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
38	Port d'Ostende	»	242,000 »	
39	— de Nieuport	»	20,000 »	
40	Côtes.	»	90,000 »	
41	Phares et fanaux	»	6,700 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
42	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	35,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
43	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.	835,500 »	18,500 »	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.	825,541 »	24,750 »	
45	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils.	50,000 »	»	
46	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . .	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
47	Personnel du conseil des mines. — Traitements .	40,810 »	»	
48	— — — Frais de route .	300 »	»	
49	— — — Matériel . .	1,800 »	»	
	SECTION II. — Personnel du corps.			
50	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	271,100 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
51	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 »	»	395,010 »
52	Confection de la carte générale des mines.	»	19,000 »	
	SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>			
53	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 »	»	
	SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>			
54	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	7,000 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Voies et travaux.</i>			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	941,540 »	»	
56	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	6,721,200 »	»	
57	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	5,250,002 »	»	
58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,361,170 »	154,000 »	
	SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>			
59	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	866,190 »	»	
60	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou ou par mois	10,955,170 »	»	
61	Primes d'économie et de régularité	545,995 »	»	
62	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	7,551,550 »	»	
63	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	7,935,025 »	»	
	SECTION 3. — <i>Transports.</i>			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	6,076,367 »	»	
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	5,040,170 »	»	
66	Primes pour encourager la marche régulière des convois	220,000 »	»	
67	Frais d'exploitation.	1,875,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
68	Camionnage.	1,196,000 »	»	70,315,337 »
69	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . .	475,000 »	»	
70	Redevances aux compagnies	20,000 »	»	
SECTION 4. — Postes.				
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	1,879,140 »	»	
72	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	2,551,508 »	»	
75	Transport des dépêches; indemnité à payer aux con- cessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles à titre de minimum de pro- duits garantis, de primes de régularité, de resti- tution de droits de pilotage étrangers, etc. (<i>Crédit non limitatif</i>)	587,000 »	»	
74	Indemnités et remboursements du chef des expédi- tions faites par la poste (<i>Crédit non limitatif</i>) . .	10,000 »	»	
75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	655,000 »	»	
SECTION 5. — Télégraphes.				
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	1,487,315 »	»	70,315,337 »
77	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	709,400 »	»	
78	Entretien.	265,500 »	»	
SECTION 6. — Marine.				
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	755,819 »	»	
80	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	161,200 »	»	
81	Remises (<i>Crédit non limitatif</i>)	900,000 »	»	
82	Subsides.	49,945 »	»	
83	Traction et matériel	1,123,504 »	127,500 »	
SECTION 7. — Services en général.				
84	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés.	240,547 »	»	70,315,337 »
85	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	142,740 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires	
86	Matériel et fournitures de bureau	678,240 »	»	
87	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.	20,000 »	»	
88	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une posi- tion malheureuse	28,000 »	»	
89	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales	5,000 »	»	
	(Les crédits portés aux art. 2, 55, 59, 64, 71, 76, 79 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
90	Frais de route et de séjour	1,000 »	»	
91	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000 »	»	7,000 »
	SECTION II. — <i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
92	Frais de route et de séjour.	100 »	»	
93	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 »	»	
	CHAPITRE VI.			
94	Traitements des fonctionnaires et agents en dis- ponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	74,000 »	74,000 »
	CHAPITRE VII.			
95	Pensions : premier terme	19,000 »	»	19,000 »
	CHAPITRE VIII.			
96	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	25,500 »	»	25,500 »
	CHAPITRE IX.			
97	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	79,350,055 »	3,088,500 »	82,438,555 »